

INFORMATIONS PRATIQUES

Vous avez sollicité une consultation en Psychomotricité. Voici quelques informations pratiques:

PRESCRIPTION MÉDICALE

En tant qu'auxiliaire médical, le psychomotricien intervient sur *prescription médicale* et ce, malgré le non-remboursement des séances par la sécurité sociale. Nous vous invitons donc à solliciter votre médecin (généraliste ou pédiatre ou pédopsychiatre) avant notre premier rendez-vous afin d'obtenir cette prescription médicale pour le bilan et/ou les séances de Psychomotricité.

AVANT LE PREMIER RDV

Afin de mieux préparer notre rdv, nous vous invitons à nous faire parvenir par mail le *questionnaire ci-joint*, les *comptes rendus des bilans déjà réalisés* (orthophonique, neuropsychologique, cognitif..) si vous pensez qu'ils amèneront des informations importantes et complémentaires à votre démarche.

DIFFÉRENTES POSSIBILITÉS DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

- Nous vous rappelons le **non-remboursement** des soins en psychomotricité par la sécurité sociale.
- En revanche, certaines **mutuelles** participent à un remboursement partiel ou accordent une participation forfaitaire. Il est donc possible d'interroger directement votre mutuelle. Une facture vous sera remise si besoin.
- aide **exceptionnelle de la CPAM** après étude du dossier et sous conditions des ressources du foyer (accès libre sur le site Ameli.fr, rubrique: offres sociales et télécharger le formulaire).
- Nous réalisons également des devis de séances dans le cadre de dossier MDPH.
- Aide au Projet Enfance Famille du Conseil Départemental: demande à formuler auprès d'un travailleur social
- Aide de la commune de résidence, CCAS: demande à formuler auprès d'un travailleur social
- Aide de certains Comité d'Entreprise

TARIFS

-Consultation/guidance parentale: enfant de moins de 3 ans: 50 euros/heure.

- Séance de bilan: (enfant de plus de 3ans)

4 séances de bilan sont nécessaires, soit 210 € pour le bilan complet

(Entretien préalable, Examen psychomoteur, Rédaction et restitution du bilan).

- Séance de suivi: 46 € - Durée 45 min

35 €- Durée 30 min

-Participation à une réunion pédagogique: 60 € (en fonction de notre disponibilité et prévenir au minimum 30 jours à l'avance).

-Entretien de parents: 45 €

-bilan d'évolution (suite au bilan initial datant de plus d'un an ou reprise de suivi après un arrêt de plus d'un an): 140 €

POUR VENIR AU CABINET

Le cabinet est très accessible en voiture avec facilité de stationnement. Le Chronobus (C4) passe dans la rue Charles Rivière.

POUR COMMUNIQUER AVEC D'AUTRES PROFESSIONNELS

Dans un objectif de meilleure connaissance du patient et de sa problématique, nous pouvons nous mettre en relation avec les autres professionnels (enseignants, pédiatres, psychologues, orthophonistes, orthoptistes...)
Pour cela, nous avons besoin d'une autorisation écrite préalable (formulaire mis en pièce jointe à nous renvoyer par mail ou à nous ramener lors de notre rencontre).